



Dénonciation vente de parts

Par **lilou77**, le **22/03/2011 à 20:26**

Bonjour, rnrnj'ai crée une société l'année dernière et revendu mes parts la même année a mon associé rnrnous avons 50% chacun de la sarl rnrnEtant en désaccord, a l'amiable je lui est vendu mes parts en Novembre 2010. rnrHors il y a eu un probleme de capital,a savoir qu'il m'a racheté mes 2000 euros alors que je n'avais déposé que 1600 euros.J'ai donc eu 400 euros de trop. rnrnIl y a 2 mois il me laisse un message vocal en me menaçant des poursuite judiciaire contre escroquerie si je venais a ouvrir une autre sarl. rnrIl ma aussi dit qu'il pouvait faire une dénonciation de vente de part. rnrn15 jours plus tard il fini par m'envoyer un sms me disant qu'il ne voulais pas des 400euros mais en retour je n'obtiendrais pas de contrats ! rnrnA la vente de mes parts il a signé une interdiction de me concurrencer ainsi que d'obtenir certain contrats. rnrnCe matin je viens d'apprendre par mon clients (celui donc il lui ai interdit d'obtenir) qu'il n'arrête pas le le démarcher et cerise sur le gateaux,il a raconté que je ne serais pas en règle,que je ne pouvais pas ouvrir de sarl....ect.(je suis encore sous le choc et pense le trainer en justice pour difamation). rnrnMa question est: rnrnEst-il possible de récupérer mes parts de cette société en dénoncant la vente ? rnrnSi possible comment faire ? rnrnMerci d'avance.